

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

■ Commune de DARNIEULLES

*P.L.U. approuvé par délibération du  
Conseil Municipal du 5 mars 2015  
Le Maire*

## **INTRODUCTION**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) est un document intégré dans les Plans Locaux d'Urbanisme conformément à la loi Solidarité et Renouvellements Urbains (S.R.U.) du 13 décembre 2000 et suivant les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 et de la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement.

Selon l'article L.123-1-3 du Code de l'Urbanisme :

*« Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.*

*Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.*

***Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ».***

Afin de protéger son environnement naturel de qualité et afin de maîtriser son développement urbain, la commune de DARNIEULLES doit déterminer et formaliser ses objectifs en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est la formalisation des intentions de la municipalité pour les années à venir. Il définit ses priorités de protection et de développement à court et moyen terme.

La commune de DARNIEULLES souhaite mener des actions dans les domaines suivants : urbanisme, déplacements et circulation, développement économique, environnement, tourisme, sports et loisirs.

La municipalité de DARNIEULLES a défini plusieurs objectifs qui forment l'ossature de la stratégie d'aménagement et de développement communal. Ces objectifs s'articulent autour de sept grands thèmes :

- **RENFORCER LE CENTRE BOURG ET AMELIORER LES DEPLACEMENTS**
- **PROGRAMMER ET MAITRISER L'EXTENSION DE L'ESPACE URBANISE**
- **DEVELOPPER UNE ACTIVITE ECONOMIQUE DIVERSIFIEE**
- **OFFRIR UNE QUALITE DU CADRE DE VIE**
- **PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE**
- **VALORISER L'OFFRE DE LOISIRS ET TOURISTIQUE**
- **DEVELOPPER LES COMMUNICATIONS NUMERIQUES**

Ces choix constituent les options fondamentales des élus pour le devenir de leur commune.

Ces orientations générales du P.A.D.D. font également l'objet d'une représentation schématique se déclinant à travers deux échelles : **un projet de territoire et un projet de bourg.**

# **Synthèse du diagnostic socio-économique**

## **LA DEMOGRAPHIE**

- Une population en hausse depuis 1982. Emballement démographique pour la période 1999-2009 avec une augmentation de 31%. Croissance plus faible entre 1982 et 1990 (hausse de 11%). En 2012, la population darnieullienne compte 1502 habitants.
- Un taux de croissance annuel élevé pour la période intercensitaire de 1999 à 2009 enregistrant un solde migratoire largement excédentaire. Mis à part la période 1990-1999, le solde naturel reste positif.
- Une population vieillissante avec 18% de plus de 60 ans.
- Des ménages qui augmentent (hausse de 37,4% entre 1999 et 2009) et deviennent de plus en plus petits (en 1990, un nombre moyen de personnes par ménage de 2,92 passant à 2,57 en 2009).

## **LE LOGEMENT**

- Forte augmentation du parc de logements (hausse de 58% entre 1982 et 2009).
- Les résidences principales constituent 97% du parc en 2009.
- Faible proportion de résidences secondaires représentant 1% du parc en 2009.
- En 2009, le taux de vacance est égal à 3% du parc total de logements.
- Un taux important de logements locatifs : 21% des résidences principales.
- Un parc de logements anciens faible : 12,20% de logements construits avant 1949 et 35% de constructions édifiées après 1990.
- Un rythme de construction des logements élevé avec 10 logements/an commencés pour la période 2002-2010.

## **ECONOMIE et ACTIVITES**

- Une activité commerciale et de services dynamique, essentiellement implantée au cœur du bourg.
- Présence de 3 entreprises dont une emploie une quarantaine de salariés.
- Une activité artisanale s'articulant autour de 10 entreprises-artisans.
- Une activité agricole prospère sur la commune. En 2012, on dénombre 6 exploitations agricoles dont 3 sont classées I.C.P.E..

## **LES EQUIPEMENTS**

- Un niveau d'équipement satisfaisant (mairie, église, cimetière, groupe scolaire avec cantine et accueil péri-scolaire, salle des fêtes, salle polyvalente, salle de réunion, bibliothèque, dojo, aire de jeux, ateliers municipaux). Présence d'un cabinet médical, d'un cabinet dentaire, d'un cabinet de kinésithérapie et d'un regroupement d'infirmières.

# **Synthèse du diagnostic paysager et urbain**

## **ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

- Bonne accessibilité depuis la RD36 et la RD266. Présence du tracé de la RD166 (2X2 voies Dompain-Épinal) avec un échangeur en venant de Dompain. Desserte également par un réseau de transport en commun routier (LIVO-Lignes Interurbaines des Vosges et lignes Métrolor). Proximité de la gare d'Épinal, distante de 8 km. Localisation attractive, à proximité du pôle urbain d'Épinal-Golbey, important pourvoyeur d'emplois.
- Une topographie caractérisée par un relief doux, très légèrement vallonné (60 m de dénivelé).
- Un réseau hydrographique composé de l'Avière et de ses 3 affluents (ruisseau des Roseaux, ruisseau de devant le Souche et ruisseau des Rayeux).
- Un plan de réglementation des boisements approuvé par arrêté préfectoral du 6 février 2003.
- Un remembrement partiel a été achevé en 2002 afin d'inscrire le nouveau tracé de la RD166. Il concerne l'ensemble du ban communal, la partie agglomérée étant exclue.

## **LE GRAND PAYSAGE**

- Commune boisée à hauteur de 24% de la surface totale du ban communal. La forêt constitue un des éléments fondamentaux du paysage de la couronne spinalienne de par sa superficie, son rôle économique et loisirs ainsi que son influence dans le domaine de la préservation de la faune et de la flore.
- Importants espaces agricoles sur le territoire darnieullien (60% de la surface totale du ban communal).
- Paysages offrant une grande qualité environnementale. Cadre de vie naturel attractif s'inscrivant dans un maillage bocager arborescent (haies arbustives composées d'aubépines, de cornouillers, de fusains et de prunelliers)... .
- Présence de zones humides et inondables.
- Présence de vergers composés de quetschiers, pruniers, pommiers, poiriers, mirabelliers, noyers et cerisiers concourant à accroître la qualité et l'intérêt paysager et environnemental de Darnieulles.
- Jardins et vergers implantés de façon disséminée, contribuant à la diversité biologique et assurant des espaces de transition entre espace naturel et espace urbanisé.
- Pas de site désigné au réseau Natura 2000 ou de type ZNIEFF, ZICO... sur le ban communal.
- Le site Natura 2000 le plus proche concerne l'extrémité Sud de la commune de Les Forges (soit à 4 km à vol d'oiseau de Darnieulles) avec le site n°FR4100245 intitulé « Gîtes à Chiroptères autour d'Épinal ».

## **LA STRUCTURE BATIE**

- Un village ancien s'organisant selon le principe d'un village-rue et accueillant l'ensemble des équipements et des services.
- Une identité industrielle liée à la présence des cités ouvrières implantées à proximité de l'usine.
- Des zones d'extension récente composées d'habitat pavillonnaire, offrant de fortes densités et une organisation urbaine cohérente, intégrant des liaisons douces.

## **1- RENFORCER LE CENTRE BOURG ET AMELIORER LES DEPLACEMENTS**

- Conserver au bourg une identité rurale en préservant le patrimoine bâti remarquable et traditionnel du village lorrain et de renforcer la structure bâtie du village.
- Renforcer un centre de vie autour de la place de la Fête et rue des Sapins qui devra être le cœur des animations et des rencontres darnieulliennes.
- Organiser l'urbanisation en limitant la création de voiries nouvelles et en créant des cheminements piétons inter-quartiers.
- Limiter les déplacements automobiles en favorisant les liaisons douces à l'usage des piétons et des cyclistes et en développant le pédibus.
- Favoriser un accès aux transports en commun pour les habitants de la commune en lien avec les projets de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.
- Associer le projet urbain.
- Mettre en valeur le patrimoine local rural.

## 2- PROGRAMMER ET MAITRISER L'EXTENSION DE L'ESPACE URBANISE

- Favoriser le dynamisme de la commune par un renouvellement maîtrisé et progressif de la population.
- Densifier les parties agglomérées existantes et éviter l'étirement urbain.
- Offrir un habitat alternatif aux « séniors » à la place de l'ancien presbytère (parcelle n°98).
- Développer un projet urbain au lieu-dit « Aux Arbures » en menant une requalification urbaine sur la friche SNCF et en intégrant les fonctions résidentielles, commerciales et artisanales.
- Proposer un habitat diversifié aux formes urbaines variées et adaptées aux besoins à venir.
  - . Economie des espaces et diversification de l'offre en logements (habitat individuel, groupé sous formes diverses, collectif – logements en propriété et locatifs dont conventionnés). Ces mesures visent à accompagner de façon pertinente les mutations des modes d'habitat dont fait l'objet la société.
  - . Inciter à la création de logements de petite et moyenne taille, adaptés aux personnes âgées et/ou handicapées. En effet, l'offre en logement de ce type est faible, dans les communes périurbaines autour d'Epinal, au regard de la demande.
- Prendre en compte une mixité sociale et générationnelle de la population sur l'ensemble de la commune.
- Permettre des parcours résidentiels complets aux habitants de la commune.

- Inciter le développement de l'offre locative privée en complément des opérations d'aménagement publiques et/ou para-publiques.
- Prendre en compte les besoins des populations tout en maîtrisant et en contrôlant l'extension de l'urbanisation.
- Stopper l'urbanisation à hauteur des dernières constructions le long des voies de communication.
- Tenir compte du passage d'une fibre optique enterrée, dont le tracé se dessine au Sud de la partie agglomérée.
- En visant 5 hectares 80 à urbaniser pour l'habitat sur une période de 10 ans, le projet de la municipalité respecte l'objectif de réduction des surfaces consommées pour l'habitat, dans la mesure où la densité moyenne est portée à 15 logts/ha pour les zones d'extension.

### **3- DEVELOPPER UNE ACTIVITE ECONOMIQUE DIVERSIFIEE**

- Pérenniser l'activité agricole présente sur le territoire communal.
- Maintenir les activités économiques en développant le tissu artisanal, commercial, voire industriel.
- Mener une requalification urbaine sur la friche SNCF en intégrant les fonctions résidentielles, commerciales et artisanales.
- Favoriser le développement des réseaux de communication numérique comme support d'un développement de l'activité locale.

#### 4- OFFRIR UNE QUALITE DU CADRE DE VIE

- Garder un caractère rural à la commune, bien qu'étant mi-rurale, mi-urbaine et ouvrir celle-ci vers la nature environnante.
- Multiplier les déplacements doux au sein du village. Ne pas enclaver les futurs quartiers d'habitation.
- Dans le cadre de la qualité de vie, proposer des liaisons piétonnes entre le vieux village, les zones d'extension récentes et celles à venir, dans la mesure du possible. Assurer des liaisons douces entre les différents quartiers, avec les différents équipements publics.
- Assurer le maintien du cadre de vie en veillant à la bonne intégration des nouvelles constructions, en sauvegardant la qualité du domaine bâti et en protégeant les espaces naturels.

## 5- PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

- Répondre aux objectifs du SDAGE et de la DCE en identifiant les zones humides sur le territoire communal et les valoriser.
- Maintenir les espaces boisés (grands massifs, bosquets, haies champêtres, ripisylves).
- Identifier et protéger les éléments naturels, paysagers et bâtis remarquables au titre de la loi Paysage (article L.123.1.5 7ème du Code de l'Urbanisme).
- Participer activement à la mise en œuvre du projet Trame Verte et Bleue en intégrant dans le projet communal les corridors écologiques majeurs qui traversent Darnieulles. Il s'agit bien de protéger le maillage des écosystèmes et la biodiversité ordinaire et de renforcer la fonctionnalité des corridors écologiques.
- Inciter à une économie de l'énergie, les différents acteurs de l'aménagement et ceci à tous les niveaux (inciter les bailleurs et investisseurs à construire en HQE, définir un cahier des charges pour les équipements communaux, développer une communication et des incitations vers les particuliers, intégrer une logique de récupération des eaux dans les projets publics et privés).
- Favoriser un aménagement et une gestion écologique des espaces verts publics et privés.

## 6- VALORISER L'OFFRE DE LOISIRS ET TOURISTIQUE

- Mettre en valeur les sentiers de randonnée autour de la partie agglomérée.
- Maintenir et développer les circuits pédestres et cyclistes reliant les communes limitrophes entre elles.
- Permettre le développement touristique du Moulin Vaudrillot.
- Créer un secteur à vocation de loisirs et de sports en liaison avec la commune d'Uxegney.
- Aménager le parc « Aux Thaons », situé au Sud du secteur pavillonnaire « La Grande Corvée ».
- Mettre en valeur dans un but éducatif et pédagogique les zones humides recensées sur le territoire communal ainsi que leur biodiversité.

## **7- DEVELOPPER LES COMMUNICATIONS NUMERIQUES**

La commune de DARNIEULLES dispose d'un réseau Haut Débit sur l'ensemble de sa partie agglomérée. Mis à part les nouveaux lotissements équipés de fourreaux, elle est potentiellement desservie par le câble.

Les autres équipements sont : Antenne Orange, Antenne SFR, Antenne Bouygues, toutes implantées sur le château d'eau.

On recense un central téléphonique au sentier des Ecoliers (Orange, Free, ...) ainsi que 1700 lignes.

4 opérateurs : SFR – FREE – BOUYGUES – OVH

TV par ADSL : SFR – FREE – BOUYGUES

Équipements du Central : ADSL – ReADSL – ADSL MAX – TV d'ORANGE.

Au cours des travaux récents correspondant à l'aménagement du carrefour Rendez-Vous des Chasseurs sur la commune de LES FORGES, des fourreaux en attente ont été posés afin de desservir ultérieurement les communes de Les Forges, Darnieulles et Uxegney par la fibre optique. Cet équipement sera réalisé en lien avec l'intercommunalité.

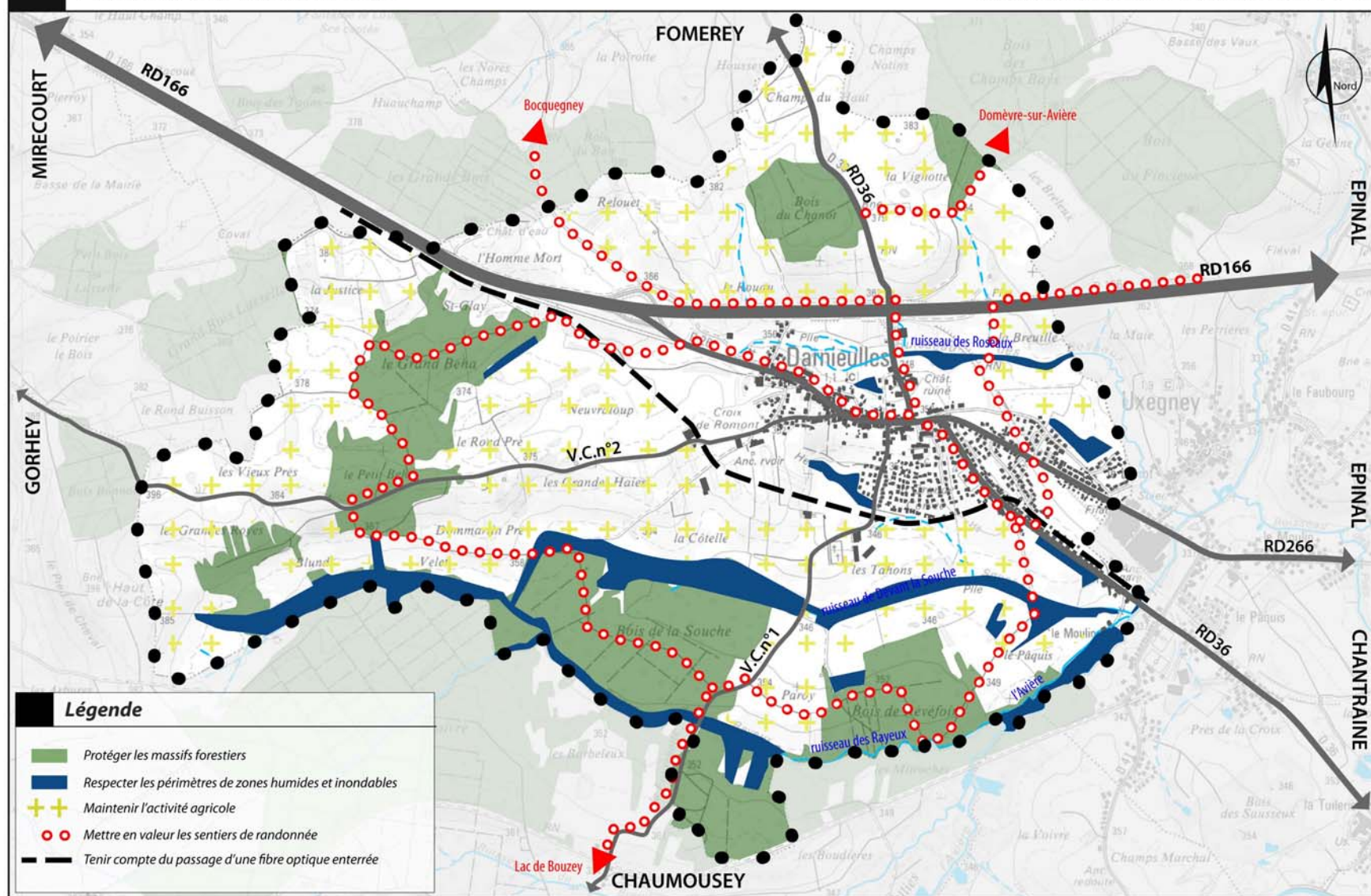
En outre, pour les futures constructions, les branchements privatifs de télécommunication devront être réalisés en souterrain jusqu'en limite du domaine public.

Les constructions nouvelles, à l'exception des constructions annexes, devront être raccordées aux réseaux de câble et fibre optique lorsqu'ils existent. L'installation devra être conçue de manière à permettre un raccordement futur lorsque les réseaux seront réalisés.

**CARTES DE SYNTHÈSE**

# PROJET DE TERRITOIRE

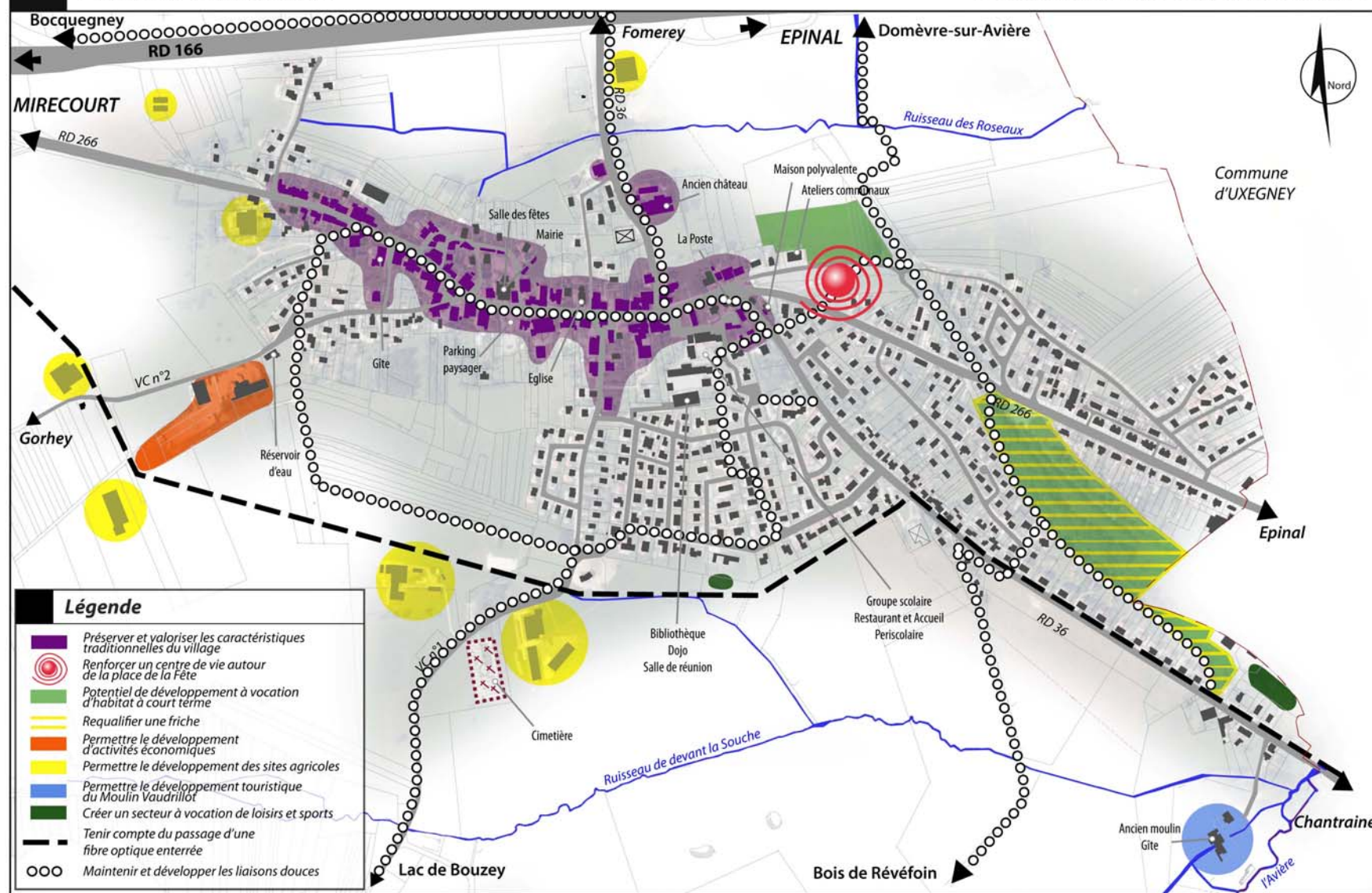
# Commune de DARNIEULLES





# PROJET DE BOURG

Commune de DARNIEULLES



# LE DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL

# Commune de DARNIEULLES

